



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E33399

VALABLE JUSQU'AU 23/11/2026

ÉDITÉ LE

17/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/11/1982

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 01/03/2001
100 000

Raison sociale : ENTREPRISE JOSEPH

767 RUE LES BURRIERS
71570 LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MACON B325894228

Siret : 325 894 228 00015

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 4306442

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 415329200008

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 415329200008

Situation fiscale et sociale : A jour au 02/10/2025

Téléphone : 03 85 36 72 25

Portable : 0671707703

Fax :

Site Internet : <http://josephsas.com>

E-mail : josephsas@orange.fr

Responsabilité légale :
AURAY CHANTAL DIRECTRICE GENERALE / JOSEPH ALAIN PRÉSIDENT

Effectif moyen : 17

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	13/11/2025
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	13/11/2025
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	24/11/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	13/11/2025
o Isolation des combles perdus	20/10/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.